

Les Infos Municipales Wattenaises



juillet 2008



Le mot de votre maire :

Chères wattenaises, chers wattenais

Nous souhaiterions que ce mandat soit placé sous le signe du civisme, afin de rendre notre belle ville encore plus agréable à vivre et ce par de simples gestes :

- ne pas jeter sur la voie publique ou dans la nature (boîtes, cannettes, plastiques, papiers)
- aimer son chien, c'est bien, ramasser ses excréments c'est très bien !
- lors d'un stationnement à cheval ou en totalité sur un trottoir, penser à laisser le passage pour les poussettes d'enfants, les fauteuils d'handicapés et aussi les piétons !
- nos rues ne sont pas des circuits de vitesse, respecter la vitesse en agglomération et éviter les pétarades de deux roues motorisées, c'est aussi du civisme !
- veillez à ne pas utiliser les tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles haies, et laveurs haute-pression tôt dans la matinée le dimanche notamment !
- respecter les équipements publics et privés

Tous ces vœux sont des remarques inutiles pour la majorité des habitants qui se comportent en citoyens responsables, ils ne concernent qu'une minorité qui doit être mise en garde contre des agissements perturbateurs. Et enfin un dernier conseil, pour éviter les problèmes de voisinages, parlez-vous !!

Diverses dégradations ont été commises dans la commune, grâce à l'efficacité de la gendarmerie les coupables ont été identifiés, arrêtés et condamnés à des peines de travail d'intérêt collectif ainsi qu'au remboursement des frais

Le centre aéré vient de débiter avec des activités diversifiées, favorisant la créativité, l'apprentissage de la vie collective et la citoyenneté. L'initiation à diverses activités sportives, en partenariat avec le Conseil général du Nord, des activités culturelles et de sensibilisation à l'environnement, des sorties à thèmes sont également au programme.

Le temps du patronage est révolu. L'accueil de loisirs est à côté de l'école un acteur éducatif incontestable. N'hésitez pas à vous renseigner sur ce programme qui est en place jusque la mi-août et à inscrire vos enfants.

J'en profite pour saluer Bernard Vanpoperinghe, qui m'a succédé comme président du centre socio-culturel, et lui souhaiter bon courage dans sa nouvelle mission.

Pour le 14 juillet et la ducasse, nous avons mis en place un programme de réjouissances de qualité. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Je vous souhaite à tous un bon été, dans notre commune ou sous d'autres latitudes.

Daniel DESCHODT

Date à retenir : mardi 5 août : Watt'Athlon à l'espace Jean-Marie Harlay, ouvert à tous

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2008

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire a délibéré mardi 24 juin sur de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour. Voici les principales décisions entérinées lors de cette séance :

Tous les conseillers étaient présents sauf M. Eddy Gogibus (excusé, papa pour la 2^{ème} fois) qui avait donné procuration à Melle Binet

Tirage au sort jury criminel : Jean-Claude Rebergue, Danielle Dycke, Hélène Holland, Ginette Declerck, Marie-Cécile Delannoye, Corinne Dubois, ont été désignés par le tirage au sort à partir de la liste électorale, ils seront susceptibles de faire partie du jury d'assises pour l'année 2009.

Impôts : M. le maire a donné connaissance au conseil municipal de la proposition de liste des titulaires et suppléants pour le renouvellement des membres de la commission des impôts locaux.

Projet européen Interreg IV : le conseil donne son accord à la participation de la commune au projet Interreg en vue d'obtenir des subventions pour la création de la maison du patrimoine et permettre la restauration et l'aménagement du bâtiment situé à côté de l'Office de Tourisme

Convention Ramsar : considérant l'intérêt d'œuvrer à la préservation du marais audomarois et à sa reconnaissance au niveau international par l'obtention d'un label de qualité, le conseil adhère à la convention Ramsar

Fixation du seuil des poursuites : le conseil adopte le seuil des poursuites en matière d'impayés, et donne délégation au comptable du trésor pour la signature des commandements.

Modification du tableau des effectifs : le conseil acte la reconnaissance de l'ancienneté du garde champêtre qui passera au grade de garde-champêtre chef à compter du 1^{er} juillet

Subventions : la demande de subvention présentée par le secours catholique pour l'accueil d'un enfant de la commune pendant les vacances a été acceptée.

Extension du cimetière : après lecture du courrier de l'association des Amis de Saint Hilaire et débat, le conseil donne son accord de principe à un échange de terrains avec la maison de retraite de Saint Hilaire en vue de l'extension du cimetière 17 voix pour et 6 abstentions
En outre le conseil valide la proposition de l'entreprise Ringot de Coudekerque, qui sera chargée de procéder à une nouvelle tranche de reprise des 52 concessions abandonnées.

Achat de propriété : en vue de favoriser la construction d'un lotissement, l'acquisition de la propriété située 30 rue de la Colme est votée par les élus.

Relais Flandres Artois : le conseil donne son accord pour la vente des bâtiments du relais Flandre Artois en vue de la réalisation d'une résidence de tourisme de standing pour un prix de 505 000 €, le permis de construire ayant été accordé. La commune gardera la propriété de la majeure partie du terrain non construit.

Dénomination : Le groupe de maisons situé impasse de l'Ermitage sera désormais appelé résidence « les Mersschen », (les près) ce nom a été choisi car il est celui figurant sur le cadastre

Travaux de voiries et réseaux : le conseil a validé un avenant au marché de travaux de la rue de l'Ermitage, il a également désigné suite à l'appel d'offres l'entreprise SET Tertiaire de St Pol sur Mer chargée de procéder au remplacement de tous les candélabres des résidence du Bois Royal et des Dahlias pour un montant de 111 027,50 €

Ecoles et cantine : le conseil a voté le passage à 39 € du forfait scolaire pour les enfants de Watten fréquentant les écoles de la commune, en outre le tarif des repas à la cantine a été légèrement modifié. Une subvention de 130 € pour achat de livres a également été accordée pour la bibliothèque de l'école Brachet. La bibliothèque municipale ayant vu quant à elle sa possibilité d'achat doublée avec un gros effort pour les livres pour enfants.

Subventions pour la cavalcade : sur proposition de la commission des fêtes, les subventions aux associations locales ayant participé à la cavalcade de Pentecôte ont été attribuées en retenant les critères de qualité, du nombre de participants et d'originalité.

Validation d'un marché de prestations : Suite aux appels d'offres et aux diverses procédures, la société Elyo a été retenue pour assurer l'entretien, la fourniture d'énergie, et une garantie totale sur le matériel, comprenant notamment le remplacement de toutes les chaudières. Ceci concerne toutes les installations de chauffage et de production d'eau chaude de tous les bâtiments communaux pour une durée de 8 ans et un coût annuel de 75 169 €.

Compétences du Sivom : le conseil accepte l'extension de la compétence du SIVOM pour le traitement des eaux pluviales par 15 voix pour et 7 abstentions

INFORMATIONS

Economies d'énergie : les nouvelles installations d'éclairage public de la commune ont été mises en place avec un dispositif d'économie. Ainsi les nouveaux lampadaires de la rue de l'Ermitage intègrent un système de baisse de la consommation entre 23h et 4h du matin par la diminution automatique de l'intensité. Le même dispositif sera installé lors du renouvellement des candélabres des résidences du Bois Royal et des Dahlias qui sera effectué avant la fin de l'année.

Prévention : si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à la contacter. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Divagation des chiens : il est rappelé aux propriétaires de chien que ceux-ci ne doivent pas divaguer sur la voie publique, leur responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

Certaines races de chiens doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, ne pas le faire c'est s'exposer à des suites judiciaires.

D'autre part il est rappelé que le cimetière n'est pas un lieu de promenade pour chiens, même tenus en laisse.

Permis de construire : oui mais.....

Vous souhaitez agrandir votre immeuble, en modifiant l'aspect, en changer la destination pour un usage commercial ou professionnel ? Sachez que tous ces travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Cette démarche vaut aussi pour la pose d'un abri de jardin ou d'une clôture. L'idéal reste en ce domaine de contacter la mairie dès que vous envisagez des travaux. A noter également que la transformation d'un logement en plusieurs logements est soumise aux dispositions du plan d'urbanisme qui impose de prévoir une place de stationnement par logement.

Le manquement à ces règles constitue une infraction.

Balayage des caniveaux : il est rappelé que le balayage régulier des caniveaux incombe à l'occupant de chaque habitation.

Sortie des poubelles : En raison du 14 juillet la collecte des poubelles est reportée au vendredi 18 juillet. Rappelons également la nécessité de trier les déchets, de ne pas laisser les poubelles sur la voie publique en dehors du jour de collecte et qu'aucun sac ne doit être déposée en dehors des containers.

Fermeture de la mairie : La mairie sera fermée l'après-midi du 4 au 22 août

Don du sang : le prochain don du sang aura lieu le vendredi 25 juillet sur la grand place

Emploi : Une antenne de la maison de l'emploi fonctionne en mairie, n'hésitez pas à vous renseigner. Lors du forum de l'emploi de Gravelines le 21 mai, un bus financé par la commune a permis à 18 personnes d'y participer.

Emplois saisonniers : 5 personnes de la commune ont été recrutés à mi-temps pour la saison estivale afin d'assurer l'entretien des espaces verts notamment, il s'agit de Marjorie Vandebussche, Hélène Samez, Geoffrey Duvet, Aurélien Vermeersch, Gérard Guilbert.

Prix : la commune a été récompensée pour l'animation mise en place lors du passage des 4 jours de Dunkerque et a reçu le 3^{ème} prix (une assiette en faïence de Desvres), sur 250 communes.

Cabine téléphonique : France Telecom nous a fait part de sa décision de supprimer la cabine téléphonique de la rue de Millam en raison de son trop faible usage.

NUIT DES ETOILES : samedi 9 août de 22h à 2h ou 3h du matin au terrain François Decreton et à la salle Besson, NUIT DES ETOILES, organisée par le CERA et la ville de Watten. Découverte des étoiles, projection sur écran, exposition. Gratuit, pour tous les publics. **Attention pour faciliter l'observation, l'éclairage public ne fonctionnera pas ce soir là (rue de Millam, Bois Royal)**

Visites touristiques estivales :

Visite guidée de l'église St Gilles : mardi 15 juillet, mardi 23 juillet, mardi 12 août à 17h30, inscriptions à l'Office de Tourisme, gratuit

Visite guidée des anciennes fortifications Lundi 28 juillet et lundi 18 août à 16h00, inscriptions à l'Office de Tourisme, gratuit

Visites guidées du lac bleu : les samedi 19 juillet, dimanche 10 août et samedi 16 août, renseignements à l'Office de Tourisme, gratuit

Visite du moulin le dimanche de 15h à 19h, tarif : 1 €

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

A 11h30 à la maison de retraite concert donné par l'Harmonie-Batterie l'Amicale

12h00 : rassemblement rue du Gal de Gaulle, revue du corps des sapeurs pompiers, dépôt de fleurs au monument aux morts,

à 12h45, salle St Gilles, remise des médailles du travail.

Remise de la médaille d'honneur de la ville à M. René Bauden, Compagnon de la Libération, natif de Watten.

A 21h15 grand place, animation musicale avec Gilles Puiset qui chante C. Jérôme

A 22h30 espace René Degraeve rue de la Montagne, feu d'artifices sonorisé.

DUCASSES

Samedi 2 août après midi, inauguration concours de vélos fleuris, (inscriptions en mairie), défilé avec Marie-Josée, géante d'Holque, Nombreuses attractions et animations

Dimanche 3 août : en soirée feu d'artifice place du Rivage

Ducasse de septembre :

Samedi 6 septembre, brocante de 17h à 22h inscriptions en mairie, 3 mètres gratuits pour les habitants de la commune. Pas de braderie brocante le dimanche